

Conseil Municipal du 19 mai 2011

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Evrard Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absents excusés : M Aim, M. Buon procuration à M. Esnault

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Intercommunalité

❖ Suite à la publication par M. le Préfet de la Sarthe, du projet de **schéma de coopération intercommunale**, M. Gros présente au conseil les incidences de celui-ci pour notre commune et notre canton :

- Demande de rattachement de la commune de Thorigné sur Dué à la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois
- Disparition du Sivos de Bouloire
- Fusion des syndicats d'eau du Jalais et de Montfort
- Rattachement au Scot du Pays manceau

Le conseil déplore que le délai de réflexion ne soit que de trois mois, et se prononce contre le dernier point, en préférant la création d'un Scot commun avec l'Huisne Sarthoise.

❖ Le conseil adopte à l'unanimité le projet de modification des statuts de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois pour la prise de compétence du transport à la piscine des enfants de 6^{ème} du collège de Bouloire.

❖ Sur **le principe** du transfert de compétences :

- **Gendarmerie** : à l'unanimité le Conseil est contre le désengagement de l'état et le transfert de cette compétence à la communauté de communes
- **Petite enfance** : le conseil est pour à l'unanimité

2. Modification simplifiée du PLU

Après lecture de la proposition de délibération, le conseil à l'unanimité décide d'engager la procédure de modification simplifiée du PLU pour rectifier une erreur matérielle du plan du PLU sur le secteur constructible de « la Pelouse/le grand chemin », A savoir suppression sur le plan du PLU des pointillés le long de la RD 20. En effet, la légende de ces pointillés stipule que « toute construction nouvelle prenant accès directement sur cet axe est interdite. Or lors de l'élaboration du PLU, le secteur du « grand Chemin/ la Pelouse », a été inscrit en zone Nc constructible pour que de nouvelles maisons s'implantent sur des terrains nus. Ces deux dispositions s'opposent. Il y a donc une erreur matérielle manifeste.

3. Compte-rendu réunions

- ❖ Dué et Narais : le budget a été voté, par d'augmentation de cotisation. Une nouvelle campagne de lutte contre les ragondins aura lieu en octobre 2011.
- ❖ Centre Social de Montfort : le budget a été voté

4. Maison pour Tous

Suite à la demande de la commune d'Ardenay, d'une participation pour 2011, de 10€ par jour et par enfant fréquentant le Centre de Loisirs de la maison pour Tous, le conseil, pour ne pas pénaliser les familles de Soultré désirant profiter de ce service, a émis un avis favorable à cette demande.

Toutefois en réponse au courrier d'Ardenay le conseil précise qu'il accepte d'être solidaire, bien que mis devant le fait accompli, et accepte d'être responsable, sur des choix qui devraient être partagés.

Ce service pourrait être cogéré, avant d'aller plus loin vers une gestion au niveau communautaire.

5. Travaux mairie

La commission des travaux ayant jugé ne pas avoir assez de devis pour faire un choix a décidé de consulter de nouvelles entreprises.

6. Questions diverses

- Réfrigérateur cantine : le choix s'est porté sur le matériel de l'entreprise Benard 1563.17TTC, à charge pour Mme Drouineau de négocier un modèle en inox pour le même prix

- Produits BIO à la cantine :

Pour répondre à la demande de conseillers, des produits BIO ont été introduits dans les menus de la cantine scolaire. Un retour favorable des parents a été enregistré. Plutôt que de faire des repas tout BIO de temps en temps, le choix a été fait d'utiliser régulièrement des produits BIO (légumes et laitages) pour permettre de mieux structurer les filières. Le fournisseur de ces produits est Carrefour market. La commission scolaire (dont Nathalie Evrard) se charge de rechercher d'éventuels fournisseurs locaux en direct.

- Terrains Bedouin
Le compromis de vente a été signé avec Mme Bedouin. L'achat porte sur la totalité des parcelles allant de la Chapelle St Anne au cimetière. Une délibération de 2010 avait déjà décidé d'acheter les parcelles B1164 et 1169 juste avant le cimetière, au prix de 3247€.
- Demande de Melle Grillat
Suite à sa demande, le conseil émet un avis favorable à la vente du terrain situé à l'arrière de sa propriété sise 8 rue de la Fromenté, au prix de 5€ le m². La superficie reste à définir, après consultation des riverains pour savoir si certains souhaite aussi en acquérir. Les frais de Notaire et de bornage sont à la charge des acheteurs.
- Location 17 grande rue
Suite au départ de Mme Darreau, le Conseil Municipal décide de louer le logement 17 grande rue à partir du 7 juin à M. Alain CHAMPION au prix de 500€ par mois hors chauffage. Un bail sera signé sous seing privé.
- Vente PLA
Le conseil municipal autorise le Maire à proposer la vente du PLA 3 rue de la Fromenté à une agence immobilière de Connerré.
- Information : Ms Fouché et Lecomte sont les référents tempête ERDF pour la commune.

- Permis Delaye : suite au refus de la DDT reposant sur une interprétation du PLU que nous ne partageons pas, un nouveau permis est déposé qui sera accordé tacitement.
- A voir le problème du stationnement du restaurant « le relais 23 »
- IM. Clément demande d'inscrire dans le lutin en préparation, l'interdiction de brûler les plastiques et autres substance polluantes.
- M. le Maire souhaite qu'une inauguration des vitraux, du jardin des enfants, et des jeux ait lieu entre les 20 et 24 juin prochains.
- Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes nécessaires à la reprise de location du commerce entre M. Bouillaux et M. Laigneau

Séance levée à 23h30.